

CHAPITRE III

Jeanne que la destinée de la France inspire...

C'est que dans ce temps-là, la France n'était ni aussi belle, ni aussi grande, ni aussi florissante qu'aujourd'hui. Nos pères ont vu la France sous l'empire commander au monde entier ; à l'époque que l'on évoque ici elle était divisée par plusieurs partis qui la déchiraient et la sacca-gaient à l'envi et, en sus, par les Anglais, qui voulaient s'emparer de la couronne de France. Voici sous quel prétexte.

En avril 1364 Charles V était monté sur le trône de France. Le 16 septembre 1380 son fils, Charles VI, lui succéda. Ce roi ne conserva un esprit libre et sain, que pendant les treize premières années d'un règne qui dura quarante-deux ans. Durant cette fatale éclipse de la royauté, le pouvoir tomba aux mains des princes du sang, qui, par suite de la funeste coutume d'émanciper les royaux de France, en leur abandonnant de vastes provinces sous la réserve de l'hommage, avaient reconstitué une féodalité nouvelle. Les ducs d'Anjou, de Bourgogne et de Berry, oncles du roi, plus soucieux de leurs intérêts particuliers que de la prospérité du royaume, en épuisèrent les ressources pour accroître leurs trésors et leurs domaines, et donnèrent à l'Europe le scandaleux spectacle de princes sans patriotisme et sans cœur, exténuant à l'envi, pour assouvir leur cupidité, le peuple confié à leur garde, et se livrant, pour ainsi dire, sans défense aux entreprises de l'étranger.

Plus jeune que son frère Charles VI d'environ trois ans, Louis, duc d'Orléans, s'était, à la faveur de la reine Isabeau de Bavière, emparé du gouvernement. Plus rapproché du trône, et par là même plus intéressé au salut du pays, il ne semblait pas toutefois se soucier davantage que les autres princes du bien-être du peuple. Il avait rencontré un dangereux rival, un ennemi acharné dans le sombre Jean sans Peur, qui ne supportait point de n'avoir pu recueillir dans l'héritage de son père Philippe, avec le duché de Bourgogne, la part prépondérante que le duc avait eue jusqu'à sa mort dans la direction des affaires.

Aussi la haine du Bourguignon ne fit-elle que croître, en dépit des efforts qui furent déployés pour réconcilier les deux princes et malgré les liens du sang et l'intérêt de la patrie qui auraient dû les réunir. Cette haine fut assouvie le 23 novembre 1407, lorsque Louis d'Orléans fut assassiné, le duc de Bourgogne niant dans un premier temps la part qu'il avait dans ce forfait, avant de s'en vanter. Les enfants de Louis reprirent son œuvre, et autour d'eux se groupa un parti nombreux ayant pour chef un seigneur du Midi, le comte Bernard d'Armagnac. Quant au duc de Bourgogne Jean sans Peur, il avait également son parti et affectait de se montrer zélé partisan des réformes et défenseur du peuple.

Armagnacs et Bourguignons entrèrent en lutte, et la France fut pour longtemps en proie aux fureurs civiles. Tantôt vainqueurs, tantôt vaincus, s'arrachant et perdant tour à tour Paris et la personne du roi atteint de démence, couvrant tout le nord de la France de sang et de ruines, les deux partis faisaient, par avance la besogne des Anglais, que l'un ou l'autre chef, mais surtout Jean de Bourgogne, semblait haïr moins que son adversaire.

Plus croissait le danger de la patrie, plus s'irritait la fureur des factions. Dépouillée du pouvoir par le comte d'Armagnac et gardée à vue dans la ville de Tours, la reine Isabeau se fit délivrer par Jean sans Peur, et s'unit à lui contre le parti dominant, qui tenait dans ses mains le roi et son fils Charles, dauphin de France et futur Charles VII, qui n'était alors (1417) âgé que de treize ans. Élevé au milieu des guerres civiles, n'ayant sous les yeux que des exemples de folie, de trahison et de cruauté, un profond sentiment de défiance commençait à se développer dans son âme, et devait demeurer pendant toute sa vie le trait dominant de son caractère. Il était entièrement dévoué, d'esprit et de cœur, à la faction des Armagnacs qui, du reste, était des deux partis le plus national et qui, si elle avait mal soutenu la guerre, avait du moins marché droit aux Anglais, et versé son sang pour la patrie à Azincourt (1415).

En 1418, Paris fut livré par trahison à la faction bourguignonne ; le Dauphin faillit tomber aux mains de Jean sans Peur, qui désirait vive-



La prophétie de Merlin : « une vierge viendra dont le cheval foulera le dos des archers ». Peinture de Raymond Balze



EXTRAIT

CHAPITRE V

Premiers pas de Jeanne hors de la maison paternelle

Grâce au sergent Richard, Jeanne d'Arc et Durand-Laxart furent introduits auprès du capitaine Robert de Baudricourt, gouverneur de Vaucouleurs, qui, ne voyant devant lui qu'une petite paysanne en compagnie d'un gros rustre de paysan, leur demanda assez brusquement ce qu'ils voulaient.

Jeanne prit la parole et répondit :

— Capitaine messire, sachez que Dieu, depuis un temps en çà, m'a plusieurs fois fait savoir et commandé que j'allasse devant le gentil Dauphin, qui doit être et est vrai roi de France, et qu'il me baillât des gens d'armes, et que je lèverais le siège d'Orléans.

Et comme à ce discours elle vit le capitaine hausser les épaules et la regarder comme s'il eût regardé une personne atteinte de folie, elle répliqua :

— Il y a dans mon pays une prédiction qui annonce que la France sera sauvée par une fille des marches de Lorraine, par une fille du bois Chenu ; le bois Chenu est près de la maison de mon père, messire.

Ces paroles frappèrent le capitaine qui se rappela alors que non seulement il connaissait cette prédiction, mais qu'il en avait lu une à peu près semblable dans un livre de Merlin ; il traita Jeanne avec plus de douceur et lui dit d'attendre, qu'il allait en écrire au roi.

à la poulaine, terminaient l'équipement. Une huque ou manteau de drap d'or ou de velours ou de quelque autre riche étoffe était portée pardessus l'armure. On dit que, pendant six jours consécutifs, dans la campagne de Jargeau, Jeanne, à cheval, endura cette charge d'acier, sans en paraître fatiguée, au grand étonnement des hommes d'armes. Ce fait se reproduisit plusieurs fois au cours de sa carrière militaire.

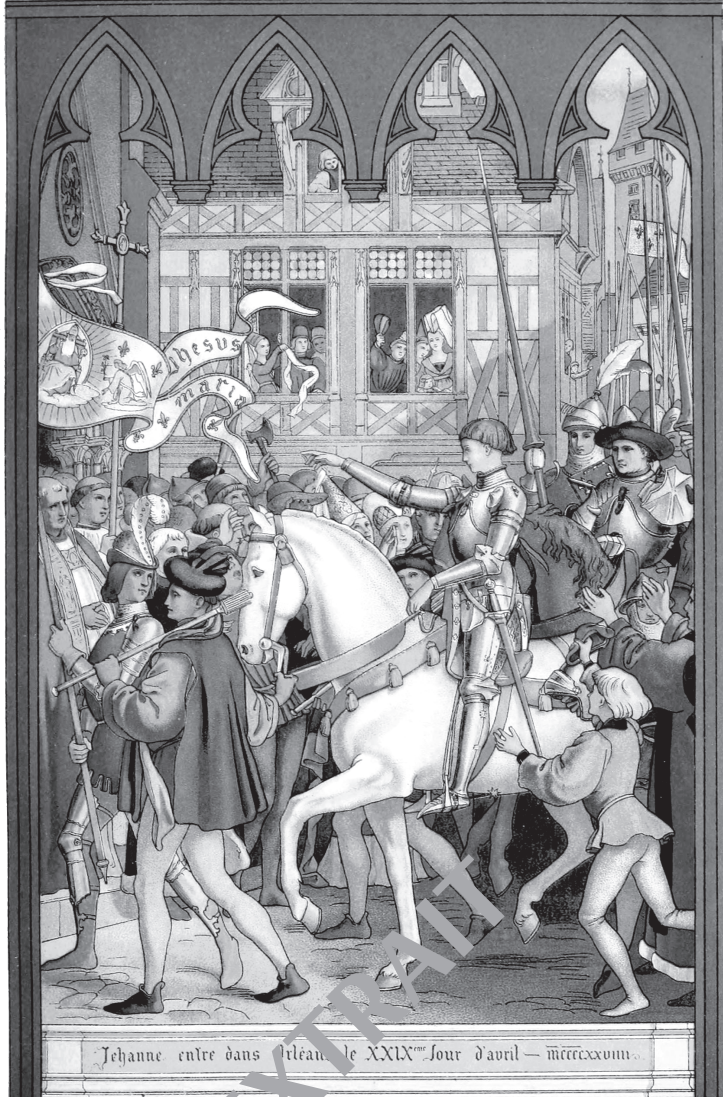
On raconte que, quand les femmes vinrent, pour la première fois, revêtir Jeanne de cette armure nouvelle, elles furent transportées d'enthousiasme. Du premier coup, la jeune fille parut se mouvoir avec aisance dans cette prison d'acier que les hommes du métier ne supportaient bien qu'après un long apprentissage.

Nous n'avons pas de portrait authentique de Jeanne d'Arc, ce qui explique les inspirations si contradictoires des artistes, qui ont voulu reproduire les traits de la libératrice. Cependant, en réunissant et en rapprochant les différents coups de crayon que nous ont laissés les auteurs du temps qui l'avaient vue, il est possible de reconstituer une physionomie qui doit se rapprocher de la vérité.

Tous s'accordent à nous dire qu'elle était de taille moyenne, « bien compassée de membres, et forte », « belle et bien formée », d'une force qui n'avait rien de masculin. « Elle avait, dit l'un d'eux, la voix douce, une voix de femme ». « Le geste paraissait parfois viril, mais la physionomie restait bien féminine. » Ses cheveux étaient noirs et coupés en rond. C'était en réalité, une fille des champs, que les rudes travaux de la campagne avaient durcie. Ceux qui ont loué la belle proportion de ses formes et l'élégance naturelle de sa démarche, ajoutent qu'elle avait l'air d'une robuste paysanne, ce qui explique cette force de résistance que son écuyer, d'Aulon, a si souvent remarqué.

« Il y avait en elle, dit un auteur anglais, Andrew Lang, autant de chevalerie que de sainteté. Gaie et vêtue de façon seyante, soit dans son armure, soit dans ses pourpoints de couleurs brillantes et brodés d'or, chevauchant comme un jeune chevalier, ou montant sur la brèche dangereuse, Jeanne ne fut ni béguine, ni bigote. Aucun autre visionnaire ne fut jamais semblable à la Pucelle. Les anges, ses frères du Paradis, n'eurent jamais une telle sœur parmi les saints de la terre. »

Wallon a tracé de Jeanne ce portrait au moral : « Les hommes d'Église rendaient témoignage à sa vertu, à sa foi ; les hommes de guerre s'émerveillaient de la façon dont elle parlait sur les faits de guerre, et les dames et demoiselles ne s'étonnaient pas moins de trouver une simple jeune fille dans celle qui faisait l'admiration des hommes de guerre et des docteurs. Elle, qui, sous les armes, semblait égale aux plus habiles par sa tenue, par ses discours, elle se retrouvait quand elle avait dépouillé le harnois, ce qu'elle était dans son village, « moult simple et peu



Entrée de Jeanne d'Arc à Orléans le 29 avril 1429. Projet de vitrail du peintre et décorateur Edmond Lechevallier-Chevignard (1825-1902) destiné à la cathédrale d'Orléans. Chromolithographie extraite de *Jeanne d'Arc* par Henri Wallon (édition de 1877)

Le premier jour de may l'an 1429.
m^e & vniq^ue m^ont
Maer d'argen

rebu &

De la pucelle

Jehanne/.

Le premier jour de may l'an 1429.
Les se^rz Roy ayent longu^e Les process^os
de Jehanne la pucelle et victoire du
Dey de Dieu et soy fousc^o fubdommes
Coma estant en la ville de Chinon
Remoynd^o alay Jehanne pour soy estandart
e soy d'oree du pat^o qui s'ensuit
Comant Agace un dur d'allenroy
Ea puelle Jehanne du siege de
Jarguwan



**Concession d'armoiries par le roi Charles VII à Jeanne d'Arc.
Gravure extraite de Jeanne d'Arc par Henri Wallon (édition de 1877)**

« Le deuxième jour de juin 1429, ledit seigneur roi ayant connu les prouesses de Jeanne la Pucelle et les victoires remportées par le don de Dieu et son conseil, donna, étant en la ville de Chinon, des armoiries à ladite Pucelle, pour décorer son étendard et elle-même, dont le modèle s'ensuit, donnant, au duc d'Alençon et à ladite Jeanne, la charge du siège de Jargeau »

la supériorité qu'une fille sans naissance avait usurpée sur tant d'illustres capitaines et tant de nobles chevaliers. Elle eut avec quelques-uns des altercations assez vives ; mais, occupée d'accomplir sa mission, pour faire tout concourir à ses vues, et assurer le succès de ses armes, elle ne craignit pas de prendre le ton du commandement, et même de la menace. Animée d'une horreur invincible pour les femmes de mauvaise vie et les concubines, la Pucelle leur avait formellement défendu son approche, et prenait de grandes précautions pour qu'elles ne pussent s'introduire dans l'armée.

Dans tout le reste, Jeanne se montrait simple, pleine d'humilité, de douceur, recherchant avec soin la retraite et la solitude, et passant une grande partie de son temps dans les exercices de la piété. Elle éprouvait une grande joie à s'aller mêler et à communier avec les jeunes personnes ; elle ne se confessait jamais sans que le repentir de ses fautes ne lui fit mouiller de ses pleurs le tribunal de la pénitence. On la vit souvent se lever la nuit, se prosterner dans l'ombre, croyant n'être pas vue, et prier Dieu pour la prospérité du roi et du royaume.

Elle se plaisait dans la compagnie des personnes de son sexe, et partageait sa couche avec une ou plusieurs femmes, parmi les plus considérées de l'endroit, préférant de jeunes vierges, et refusant les femmes âgées. Quand on ne pouvait trouver des personnes convenables de son sexe pour partager sa couche, elle reposait tout habillée. Sa sobriété était si grande, qu'on s'étonnait qu'elle pût soutenir ses forces avec aussi peu d'aliments. Elle aimait mieux s'abstenir de toute nourriture, que de toucher aux vivres qu'elle savait ou qu'elle soupçonnait avoir été enlevés par violence. Elle ne tolérait aucun pillage, ni aucune vengeance après le combat.

Charles VII ne resta que trois jours à Combray ; il se dirigea ensuite sur Château-Thierry, et c'est à ce moment que Jeanne, qui conservait un vif attachement pour le lieu de sa naissance, obtint du roi que les habitants de Greux et de Domremy (ces deux hameaux ne formaient qu'une seule paroisse) fussent exemptés de toutes tailles, aides et subventions. Charles VII fit expédier des lettres-patentes portant que *cette exemption est accordée en faveur de la Pucelle*. Ces lettres, datées du 31 juillet 1429, renouvelées en 1449, furent plus tard confirmées par Louis XIII, en juin 1610, et ne cessèrent d'avoir leur effet qu'à la Révolution de 1789.

Le 2 juin 1429, le roi Charles VII accordait à Jeanne l'anoblissement et la permission de porter des armes d'azur à une épée d'argent à pal croisée et pommetée d'or soutenant de la pointe une couronne d'or, et côtoyée de deux fleurs de lis de même. Le monarque fera plus tard expédier des lettres en ce sens fin 1429, de Melun-sur-Marne.

Jeanne d'Arc était prisonnière. Il y eut à Paris des réjouissances publiques ; on fit chanter un *Te Deum* ; on envoya des relations de la prise dans toutes les villes qui avaient adhéré au traité de Troyes. La joie des ennemis était proportionnée à la terreur que Jeanne leur inspirait. Naguère encore, le nom seul de la Pucelle faisait désertier les soldats. Le 3 mai 1430, trois semaines avant qu'elle fût prise, le duc de Glocester avait fait une proclamation *contra capitaneos et soldarios tergiversantes, incantationibus Puellae terrificatos*.

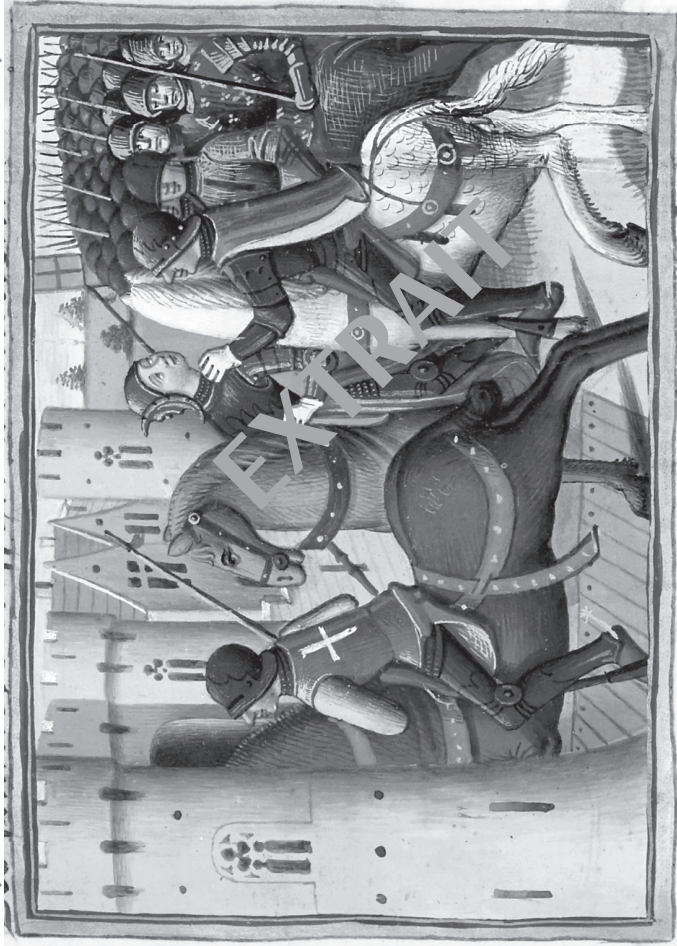
Le bâtard de Vendôme mena la Pucelle à Margny. Les Anglais accouraient en foule pour voir cette jeune fille dont ils n'avaient osé soutenir le regard sur le champ de bataille. « Le duc de Bourgogne lui-même alla au logis où elle était, dit Monstrelet, et dit à elle paroles hautaines ». De Margny, qui était un des quartiers des assiégeants, la prisonnière fut transférée au château de Beaulieu. Le bâtard de Vendôme la vendit ensuite à Jean de Luxembourg, qui, craignant une entreprise des Français sur Beaulieu, la fit conduire au château de Beaurevoir, près de Cambrai.

La captivité de Jeanne d'Arc, qui devait se terminer par le martyre, dura une année entière. Elle resta quatre mois prisonnière de Jean de Luxembourg, et durant ce temps, se voyant menacée d'être livrée aux Anglais, elle essaya deux fois, mais inutilement, de s'échapper.

D'abord, elle ne fut traitée que comme une prisonnière qu'on prive seulement de liberté ; mais plus tard on lui intenta un procès : on accusait Jeanne de sorcellerie. Pendant l'instruction cette pauvre enfant fut détenue dans une chambre, au milieu du château de Rouen, où l'on entrainait après avoir monté huit degrés. La nuit ses jambes étaient enchaînées par deux paires d'anneaux de fer qui tenaient à une chaîne de même métal traversant le pied du lit et fortement attachée à une grosse pièce de bois de cinq ou six pieds de longueur, de façon que l'infortunée prisonnière ne pouvait bouger, et le jour elle avait deux cepts de fer au pieds. Toutefois sa résignation et sa patience ne se démentirent pas un seul instant ; au lieu de se plaindre, elle ne cessait de prier Dieu et d'espérer : à dix-neuf ans la vie est si belle et si large devant soi, qu'on n'en voit pas le terme.

Le duc de Bedford, qui, sur la demande de l'Université de Paris, voulait la traduire devant un tribunal ecclésiastique, comme suspecte de magie et de sortilège, l'acheta moyennant la somme de dix mille livres, une fois payée, à Jean de Luxembourg, et une pension de trois cents livres pour le bâtard de Vendôme.

Les Anglais la conduisirent à Rouen. Là, on la chargea de chaînes, on la jeta dans un cachot, on l'accabla d'outrages, et on commença cet



Comment la Pucelle fut prise devant Compiègne. Miniature des *Vigiles du roi Charles VII*, de Martial d'Auvergne (1484)

d'élever assez pour que mes yeux ne la quittent pas.

Le confesseur obéit et rejoint Isambart au pied du bûcher. Tous deux ne cessent de parler à Jeanne à travers les flammes, de tenir le crucifix devant ses yeux. La fumée s'élève, le bois pétille, la flamme terrestre enveloppe le chaste corps de la Pucelle, et au même moment le feu divin de l'extase embrase son cœur : elle voit les anges, elle voit les saintes, elle comprend la délivrance. À cause de la hauteur du bûcher, le feu est longtemps à atteindre et à envelopper la victime, et au milieu des plaintes que la douleur lui arrache, on entend :

— Saint Michel ! saint Michel ! Non, mes yeux ne m'ont pas trompée, ma mission était de Dieu. Jésus ! Jésus !

Puis c'est un dernier cri d'angoisse que l'on entend :

— De l'eau ! de l'eau bénite !

Mais bientôt elle redit avec une énergie nouvelle :

— Jésus ! Jésus ! Jésus !

Et elle meurt en criant :

— Jésus !

Le bourreau écarta les flammes, pour montrer à la population qu'il n'y avait pas eu de subterfuge, de substitution de personne, que c'était bien Jeanne d'Arc qui avait été brûlée vive ; puis, rapprochant les fagots et attisant l'incendie avec de l'huile et du soufre, il acheva son œuvre. Les restes de la vierge de France, c'est-à-dire un peu de poussière, quelques ossements, son cœur et ses entrailles, furent jetés dans la Seine par ordre de Winchester.

Le bourreau ne pouvait se consoler d'avoir servi d'instrument à l'atroce vengeance de l'Angleterre. Il vint tremblant, éperdu, trouver Ladvenu et Isambart, disant qu'aucune exécution ne lui avait causé une telle douleur, racontant que malgré tous ses efforts, le cœur de Jeanne n'avait pu être entamé par les flammes ; criant que Dieu ne lui pardonnerait jamais. Les deux religieux virent, dans l'après-midi, arriver au couvent un autre pénitent : c'était un soldat anglais qui avait parié qu'il jetterait un fagot dans le bûcher de Jeanne. Il s'approchait pour accomplir ce bel exploit, quand tout à coup on le vit pâlir, chanceler, s'affaisser sur le sol. Ses compagnons l'emportèrent dans une taverne voisine, où ils eurent toutes les peines du monde à le faire revenir.

— Elle expirait, dit-il, et comme elle disait : *Jésus !* j'ai vu une colombe qui venait de France, et montait au ciel.

Jean Thiessart, secrétaire du roi d'Angleterre, en revenant du supplice, s'en allait par les rues, le front penché, les yeux hagards, répétant à tous ceux qui voulaient l'entendre :

— Nous sommes perdus, nous avons brûlé une sainte.

CHAPITRE IX

Sombres manœuvres pour justifier l'injustifiable

Pour apaiser la clameur publique qui proclamait hautement que la sentence de Jeanne était injuste et avait été l'ouvrage de la haine, les juges imaginèrent un moyen qu'ils crurent capable de ramener l'opinion en leur faveur. Huit jours après sa mort, on commença une information, afin de prouver par témoins qu'elle avait reconnu et abjuré la faiblesse de ses visions. Cet acte extrajudiciaire, qui n'est d'ailleurs signé ni par les témoins qu'on y fait figurer, ni par les notaires-greffiers du procès, commence par ces mots : « Le jeudi 7 du mois de juin de la même année 1431, nous juges et jurés devant dénommés, avons, de notre office, fait de certaines informations sur plusieurs choses que la feue Jeanne avait dites devant des personnes dignes de foi, étant encore en prison, avant qu'on la menât en jugement. » Suivent les prétendues déclarations des témoins.

De son côté, le gouvernement anglais crut devoir se justifier, à la face de la France et de l'Europe, par deux espèces de manifestes, de la conduite qu'il avait tenue dans cette affaire. Le premier, écrit en latin, est adressé à l'Empereur, aux rois, aux ducs et à tous les princes de la chrétienté ; l'autre, en français, est adressé aux prélats, aux Églises, aux comtes, aux nobles et aux villes du royaume de France.

Bordeaux. De toutes les conquêtes d'Édouard III, du prince Noir, de Henri V, les Anglais ne possédaient plus en France que Calais et deux petites places voisines.

La prédiction de la Pucelle était accomplie. Mais pouvait-on laisser sous le poids d'une sentence infamante la mémoire de celle à qui l'on devait tant, ou, pour mieux dire, à qui l'on devait tout ? Le peuple, gardien fidèle des grands souvenirs, n'avait point oublié cette Jeanne qui défendait les pauvres gens, et les soutenait selon son pouvoir. Il ne pouvait croire qu'elle fût morte ; il espérait toujours de la voir reparaître, telle qu'elle était jadis, terrible aux ennemis et aux soldats pillards, pitoyable aux malheureux, aimant la France aimée d'elle. En 1436, une aventurière qui usurpa le nom de Jeanne eut un moment de vogue. Les Orléanais lui rendirent de grands honneurs ; la famille d'Arc fut elle-même trompée, et il fallut, pour contondre cette imposture, que le roi mît en jeu le secret qui existait entre lui et la vraie Pucelle.

Le roi non plus n'avait pas oublié Jeanne, quoiqu'il n'eût rien fait pour la sauver. L'honneur de la maison de France était engagé dans le procès de Rouen, et Charles ne pouvait souffrir que le jugement de Cauchon, flétrissant sa couronne dans celle qui la lui avait rendue, ne fût point supprimé par une autorité plus haute. Il poursuivit en cour de Rome l'autorisation de faire réviser la cause, avec cette obstination qu'il mettait, dit Quicherat, à exécuter les décisions de sa conscience. Dès 1450 il avait commis Guillaume Bouillé pour faire à Rouen une enquête, où furent entendus plusieurs de ceux qui avaient siégé au procès, assisté aux derniers moments de la Pucelle. En 1452, le cardinal d'Estouteville, légat du saint-siège, en ouvrit d'office une nouvelle, où l'on recueillit vingt et un témoignages. Enfin, en 1455, le pape Calixte III accorda l'autorisation, et le tribunal se constitua. Il fut composé de l'archevêque de Reims, Jean Juvénal des Ursins, du grand inquisiteur Jean Bréhal, de l'évêque de Paris, Guillaume Chartier, et de Richard de Longueuil, évêque de Coutances. Le procès dura huit mois.

Quatre enquêtes furent ouvertes simultanément à Domremy, à Orléans, à Paris, à Rouen. Ce sont les témoignages recueillis dans ces enquêtes qui, joints au procès-verbal de la procédure dirigée par Cauchon, forment le fond de toute histoire de la Pucelle. Enfin la sentence fut prononcée le 7 juillet 1456. En voici le dispositif :

« Nous disons et déclarons, nous prononçons et décrétons que le procès de condamnation, et les jugements qui en furent la conséquence, manifestement viciés par le dol, l'iniquité, les erreurs de fait et de droit, y compris l'abjuration, ont été, sont et seront nuls, sans valeur, sans effet.



Jeanne d'Arc réhabilitée par l'Église. Gravure extraite de *Jeanne d'Arc* par Marius Sepet (édition de 1899)